Élections vaudoises : une petite place pour les femmes

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1982)**

Heft 636

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1013029

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PÉDAGOGIE

Pluie de perles

Il faut arrêter le train de la réforme de l'enseignement du français! Dès 23 h., jeudi 22 avril, dans l'antre du Grand Conseil, J.S. Eggly, ce lion superbe et libéral, a lancé ses troupes à l'assaut de la réforme. La cohorte était clairsemée mais quel cœur, quelle éloquence, quelle force argumentative! L'ophtalmologue Franceschetti, évidemment libéral aussi, n'hésite pas à agiter le spectre de l'ilotisme pour les petits daltoniens. Diable, la méthode utilise les couleurs, et parle de couleur; elle est *en couleur*! «Voulez-vous avoir 2% d'illettrés, M. Chavanne?» Du noir et du blanc et ils cesseront d'être muets! Rare exemple de compétence et de conscience professionnelle conjuguées.

«Ah! combien de parents et combien d'élèves, qui sont partis confiants...» M. Hugues Boillat, chrétien-social, a des lettres; il a appris le français d'excellente manière; il le sait et cela se sent. Il va, avec toute la pesanteur de sa culture, asséner aux pédagogues réformistes des coups formidables. Qu'on en juge! La méthode nouvelle part de l'enfant, elle est centrée sur l'enfant; quelle abomination! La pédagogie en effet part de l'adulte et son centre absolu est le maître et son savoir. Savoir immuable. Pourquoi rejeter une théorie de la langue, fausse certes mais léguée par nos Anciens, et la remplacer par d'affreux concepts modernes? Aurait-on l'idée d'adapter les soins médicaux aux connaissances de la chimie moderne? Ou de renoncer à la vision du monde aristotélicien? A vrai dire, cette réforme vise à frapper nos enfants d'amnésie culturelle et à les tenir à l'écart de nos vraies valeurs. Que fait un enfant en effet? Il joue. Que peut faire une pédagogie centrée sur l'enfant? Du jeu. Et le travail dans tout cela, valeur sacrée de notre société et de nos employeurs? Sauront-ils encore s'y soumettre?

Oh mânes de Claparède, Pestalozzi, Piaget, Ferrière, oh pédagogues genevois, que d'os, que d'os!

STATISTIQUES

Le TF et les langues

Qui oserait prétendre que les Latins demeurent plus procéduriers que les Alémaniques?
A en juger d'après la statistique des langues dans lesquelles le TF communique ses décisions, la Suisse alémanique tend à recourir de plus en plus à l'attention des juges de Mon-Repos: 64% en 1979, 66% en 1980, 67% en 1981 de ses décisions étaient formulées en allemand. Et la part du français est bien sûr inversement en baisse: 29% en 1979, 26% en 1980, 24% en 1981.
Malgré cette évolution, la répartition des langues du travail du Tribunal fédéral (67, 24, 9) ne reflète pas encore exactement la structure de la population d'après les régions linguistiques (73, 23, 4).

ÉLECTIONS VAUDOISES

Une petite place pour les femmes

Pour la quatrième fois l'Association vaudoise pour les droits de la femme (adresse utile: 1699 Maracon) tire le bilan des élections communales et cantonales, et fait l'analyse de la représentation féminine dans les institutions politiques vaudoises.
Peu de surprises et beaucoup de confirmations: «L'élection sur le plan communal fut plus favorable à la gent féminine que celle du Grand Conseil»; la proportion de candidates reste pourtant plus élevée que celle des élues. La gauche — traditionnellement — et le parti libéral — plus récemment — font mieux «passer» leurs candidates.
Par ailleurs, la proportion de candidates (14,7% en 1981) et d'élues (10,8%) n'a pas cessé de s'élever depuis 1969. De même, le nombre des élues à l'exécutif des grandes communes a passé de zéro en 1969 et 1973, à 8 en 1977 et 19 en 1981, sans doute grâce à l'élection des municipalités par le peuple.
Le tableau reste plus sombre au niveau du Grand Conseil: les listes comptaient une femme pour quatre candidats, mais la députation n'en comprend que 23 sur 200 élus (11,5%). La députation PAI (15 élus) ne compte toujours pas de femme dans ses rangs, tandis que le parti radical a tout juste eu la courtoisie de laisser aux femmes deux sièges (sur 68).
Au niveau du Grand Conseil, la représentation féminine de gauche ne cesse d'augmenter en proportion des élus. Les socialistes ont doublé cette représentation entre 1974 et 1978 pour la stabiliser à un cinquième en 1982, tandis que le POP a désormais la plus forte proportion de femmes dans les rangs de sa députation (deux sièges sur les six qui lui restent).

SECRET

Fichés en gris-vert

On a beau être militaire, on n'en tient pas moins à respecter la loi, quitte à l'écrire quand elle n'existe pas.
Ainsi du projet PISA, système de gestion du personnel de l'armée qui permettra l'enregistrement centralisé des obligations militaires de tous les citoyens suisses, le contrôle des effectifs, l'exécution des ordres de marche et, bien entendu, l'identification des militaires.
Ce système qui ravalera les teneurs de contrôles cantonaux au rang de simples lecteurs de terminaux est réputé entièrement conforme aux directives applicables au traitement des données personnelles dans l'administration fédérale. Cela veut dire en particulier que les personnes fichées ont sur demande accès aux données les concernant et cela en principe gratuitement. Corollaire de ce droit d'accès, celui de faire corriger une donnée inexacte ou détruire une information caduque.
Au DMF, qui reste le plus gros pourvoyeur d'imprimés fédéraux, on ne manquera pas de préparer un formulaire de demande à remplir par les soldats curieux de savoir ce que le grand frère Chevallaz a mémorisé à leur sujet.